



Section VTT du

Foyer Rural de Banon
16^{ème} RANDO DU FROMAGE

29 septembre 2024 (et nocturne du 28) Informations et consignes

INFOS & REGLEMENT : sous réserve de décisions préfectorales sanitaire ou climatique.

- ✓ Départs à partir de 7h30 au gymnase de Banon. **6 circuits balisés** avec les variantes du Grand Parcours :
Le **PLAISIR** [16,1 km] & **PLAISIR Court** [14,7 km]; le **PETITS MOLLETS** [26km] ;
le **SPORTIF** [34km] ; le **Gros MOLLETS** [39km] ; le **GRAND PARCOURS** [46km].
- ✓ **2 ravitaillements*** énergétiques sur le grand parcours (1 ou 2 selon variantes), **1** sur le Plaisir, et **1 casse-croute*** assuré à partir de **12h** sur la zone de départ (dans la limite des inscriptions).
- ✓ Il est vivement conseillé de respecter **les plages d'horaires de départ**, propres à chaque circuit :
PLAISIR : 8h30 à 10h ; Petites Mollets et SPORTIF : 8h à 10h30 ; Gros Mollets et GRAND PARCOURS 7h30 à 9h30.
Les parcours traversent des propriétés privées, vous êtes priés de ne pas sortir des parcours balisés.
Les parcours ne sont accessibles dans leur intégralité que le jour de la Rando.
- ✓ Respectez la nature. Ne jetez rien sur les parcours.
La Rando empreinte parfois des portions de sentiers pédestres balisés, dans tous les cas la priorité sera laissée aux éventuels marcheurs présents sur le parcours.
- ✓ Les participants en VTT électriques doivent rester fairplay et veiller à **respecter l'allure des VTT traditionnels**.
- ✓ Chaque participant est considéré en **excursion personnelle**, il doit respecter les interdictions en vigueur, il doit impérativement être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique du VTT.
Le départ et la circulation est LIBRE (non encadrée) dans la limite des plages horaires de départ, et des balisages.
- ✓ Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte (autorisation parentale sur le bulletin d'inscription).
- ✓ **L'organisation** n'est en aucun cas responsable directement, comme indirectement, en cas d'accident, de chute, ou de défaillance d'un participant. **Chacun doit s'assurer de sa capacité à effectuer la Rando VTT sélectionnée.**
- ✓ Les **propriétaires** qui autorisent le passage de la Rando (uniquement le jour de la rando) ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents survenant sur leur terrain (les participants sont seuls redevables de leur pilotage).
- ✓ Les bénévoles sont présents sur les parcours – au plus tard - jusqu'à 14h et selon les cas jusqu'à 13h seulement (certaines sécurité routes). Les parcours pourront être débalisés à partir de 15h.
- ✓ Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les indications communiquées par l'équipe organisatrice.
- ✓ Les participants seront équipés de matériel en état de fonctionnement et suffisant pour la Rando du fromage, notamment un vélo adapté à la pratique du tout-terrain, ainsi que le matériel de réparation.
- ✓ L'organisation n'est pas responsable en cas de vol de matériel durant la Rando, le repas ou tout autre moment de la journée.
- ✓ Les plaques seront fixées bien visiblement sur les cadres ou les cintres.
- ✓ Les participants autorisent l'exploitation et la diffusion des photos et films pris durant la manifestation.
- ✓ Les animaux sont interdits sur la Rando du fromage.
- ✓ **Le port du casque est obligatoire. Pour la rando nocturne, éclairage adapté obligatoire.**
- ✓ **L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation en cas de force majeure sans qu'aucun dédommagement ni compensation ne soit dû.**

- § -

Toutes les infos sur le site de la Rando : <http://larandodufromage.fr/>
Contact courriel : contact@randovttbanon.fr

Renseignements Tél. **04 92 73 21 80**

ou

06 30 99 73 30